

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Christelle MEUNIER, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC (à partir de 20h55), Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET (à partir de 20h18), Mme Julie POUPART (à partir de 20h35), M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER (à partir de 20h13), M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE jusqu'à 20h55)

Absents : Mme Marie-Sergine BEZARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal TARDY

Date de la convocation et d'affichage : 9 décembre 2021

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	21

Objet de la Délibération
n°202112160139

- FINANCES :

- DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET

Le Conseil Municipal vote les décisions modificatives du budget suivantes :

Budget cuisine – cantine et garderie :

Section de Fonctionnement : Recettes article 7067 : 20 000 €

Section de Fonctionnement : Dépenses article 6042 : 20 000 €

Budget général :

Section d'investissement : Dépenses article 10226 : 5 000 €

Section d'investissement : recettes article 10226 : 5 000 €

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN



[Handwritten signature]